

ADRESSE AU NOUVEL EXÉCUTIF DÉPARTEMENTAL

Au moment où vous prenez vos fonctions, les organisations signataires vous interpellent sur les politiques menées par vos prédécesseurs quant à la prise en charge des Mineur.e.s Isolé.e.s Etranger.e.s ensuite dénommés Mineur.e.s Non Accompagné.e.s et vous engagent à changer de politique.

Depuis 2013, en réagissant et agissant collectivement, nous (syndicats, associations, partis, simples citoyens) avons donné à nombre de ces jeunes le temps de prouver qu'ils étaient bien mineur.e.s tout en pouvant être scolarisé.e.s lorsque vos services mettaient fin à leur prise en charge. Ils ont obtenu des titres de séjour leur permettant de trouver un travail et de s'insérer dans notre société. Plusieurs d'entre eux ont fondé une famille et participent dorénavant à la vie sociale et économique des Côtes d'Armor.

Lors de l'alternance en 2015, ce sont les mêmes fonctionnaires qui sont restés aux affaires, renforcés par d'autres personnels au sein d'une direction MNA. Malgré des créations de places et de service de prise en charge, la « chasse aux majeur.e.s » a continué et s'est amplifiée.

Il est temps de faire le bilan de cette politique d'exclusion et de réfléchir à ce que devrait être l'accueil d'un.e mineur.e !

Une situation emblématique vous donnera un éclairage sur la manière de fonctionner de vos services :

- un jeune reste 9 mois sans être scolarisé et est logé à l'hôtel,
- au lieu d'éclaircir sa situation administrative (qui paraissait assez simple) en l'aidant à obtenir les papiers de son consulat, la direction MNA met en doute son identité et présente le jeune au tribunal,
- le tribunal reconnaît les doutes (qui étrangement en la matière devrait bénéficier au mineur) et suit les conclusions de la direction MNA,
- la direction MNA met fin à la prise en charge du jeune (mis à la rue),
- ce dernier dépose deux mois après une demande de régularisation à la Préfecture des Côtes d'Armor qui lui délivre très rapidement un récépissé de demande de titre de séjour l'autorisant à travailler et déclare n'avoir aucun doute sur son identité. En clair, la préfecture évalue favorablement son parcours et son identité.

Cette situation est loin d'être isolée et est bien le fruit d'une politique d'exclusion et de rejet dont vous apprécierez l'ampleur en interrogeant les nombreux costarmoricains qui œuvrent à maintenir ces jeunes en scolarisation le temps qu'ils prouvent leur bonne foi.

Il est temps que cette solidarité costarmoricaine initiée par Louis Guilloux soit pleinement actée par vos services, qu'elle soit enfin incarnée par le Conseil Départemental pour ne plus avoir à écrire « Les Réfugiés trahis ».

ASTI22, Cajma22, CGT Educ'action 22, La Cimade22, Ensemble22, La France Insoumise22, FSU22,

Ligue des Droits de L'Homme22, Solidaires22, Sud-Education22